



Mathieu Parreaux (à d.) et M° Julien Fivaz: Real-Protect compte déjà 450 clients avec des tarifs qui démarrent à 24,90 francs par mois.

## Le cabinet juridique qui veut démocratiser le droit

Non, les avocats ne sont pas l'apanage des grandes sociétés! La preuve par Real-Protect, une protection juridique illimitée pour les particuliers et les PME.

Par Edouard Bolleter

**M**ATHIEU PARREAUX, associé et cofondateur du cabinet juridique Parreaux, Thiébaud & Partners, vient de lancer Real-Protect, dont le concept terriblement démocratique et à l'esprit startuper devrait plaire aux patrons des PME romandes. La jeune société propose une protection juridique illimitée pour particuliers et entreprises. Le cabinet est composé de juristes généralistes (plus de 10 personnes) et travaille avec un réseau d'avocats partenaires inscrits aux

Barreaux genevois, vaudois, valaisan, fribourgeois et neuchâtelois. Real-Protect affiche déjà 450 clients avec des tarifs qui démarrent à 24,90 francs par mois.

### 75% des clients sont des PME

Originalité de la démarche: n'importe quel client peut être conseillé juridiquement, à l'oral comme à l'écrit, et cela sans limite. «Nous sommes les seuls à accepter les entreprises étiquetées comme étant à risque, lesquelles sont le plus souvent refoulées par les assureurs de protection juridique sur le marché. Il s'agit avant tout des entreprises actives dans l'immobilier. Paradoxalement, nous sommes également la seule protection juridique à entrer en matière quand il s'agit d'attaquer la partie adverse. Ces différents points nous permettent d'accueillir tout le monde», défend Mathieu Parreaux.

Outre la protection juridique, le cabinet répond à des besoins sur mesure pour les

PME, qui représentent 75% de sa clientèle. «Démarrer une activité demande des fonds et 99% des PME commencent leur activité sans contrats ou conditions générales, ou avec des modèles piochés sur internet, ce qui est extrêmement dangereux. Qu'il s'agisse de sociétés de personnes ou de capitaux, nous structurons nos prix selon leur budget afin de leur permettre de construire dès le début des positions juridiques solides», précise Mathieu Parreaux.

Le service est en effet ciblé pour les PME avec le droit des sociétés, le droit des contrats, le droit fiscal ou le droit des poursuites. «Tout notre appareil juridique est construit de sorte à accompagner de A à Z les PME, en les conseillant sur leur structure, en rédigeant leurs contrats, conditions générales, etc. Et également pour des questions plus pointues, en cas de fusion, acquisition, transformation d'entreprises», conclut le juriste. ■